



## **REGLEMENT DU CONCOURS**

### **Châteauneuf-les-Martigues - Côte Bleue - Pays de Martigues**

La direction du développement économique et de l'emploi  
de la Ville de **Châteauneuf-les-Martigues**  
présente



#### **Article 1 - PRESENTATION DU CONCOURS**

Les Trophées du Créateur d'entreprise 2023 sont organisés par la Ville de Châteauneuf-les-Martigues en partenariat avec **la Métropole Aix-Marseille Provence, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Provence Alpes Côte d'Azur, la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Aix Marseille Provence, l'Adie, le Club des entrepreneurs de Châteauneuf-La Mède, TotalEnergies, Cosens, l'IRCE, le Crédit Agricole Alpes Provence Capital et Innovation, Les Premières sud, la Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire, Initiative Marseille Métropole, Initiative pays de Martigues, Execo Conseil Marketing & Communication, Airbus, Le Journal des Calanques, Maritima Médias, BGE accès conseil, l'association des commerçants et artisans de Châteauneuf-La Mède, le Pôle emploi de Martigues, Accede Provence entrepreneurs et BpiFrance.**

#### **Article 2 - PARTICIPANTS**

Le concours est ouvert à toute personne physique ou morale inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS), au Répertoire des métiers ou auprès de l'URSSAF **depuis le 01/01/2020 et dont le siège social ou un établissement est situé à Châteauneuf-les-Martigues, Gignac-la-Nerthe, Carry-le-Rouet, Ensues-la-Redonne, Le Rove, Sausset-les-Pins, Marignane, Saint-Victoret, Martigues, Port-de-Bouc et Saint-Mitre-les-Remparts.** Les porteurs de projet qui n'ont pas encore créé leur société doivent être domiciliés sur l'une de ces 11 communes, ou avoir l'intention d'installer le siège social sur ce territoire.

Ne sont pas admis à participer : les organisateurs, les membres du jury et les partenaires de ce concours.

### Article 3 - OBJECTIFS DU CONCOURS

Le concours a pour but de distinguer les projets les plus prometteurs de création d'entreprise ainsi que de valoriser les jeunes entreprises de moins de 3 ans d'existence sur ce territoire. Selon les cas, **les catégories sont ouvertes aux porteurs de projet et/ou aux entreprises créées depuis moins de 3 ans (après le 01/01/2020).**

### Article 4 - CATEGORIES

Le candidat peut s'inscrire dans une seule des catégories au choix en fonction des conditions d'inscription.

#### **Catégorie 1 : « Artisanat et commerce de proximité »**

**Prix offert par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Provence Alpes Côte d'Azur**

*Ouverte aux entreprises créées depuis moins de 3 ans, ou repreneur d'entreprise de moins de 3 ans.*

Conditions :

- Vous êtes le créateur d'une entreprise de moins de 3 ans ou vous avez repris une activité artisanale ou un commerce de proximité (créée ou reprise après le 01/01/2020) inscrite au Répertoire des métiers ou ayant la double immatriculation (Répertoire des métiers et Registre du Commerce et des Sociétés)

Prix : Un diagnostic d'entreprise artisanale régionale (DEAR).

**Pitch : Lundi 25 septembre de 8h30 à 10h30 à la salle de réunion de la DDEE**

**Jury : CMAR, Association des commerçants et artisans, DDEE, Adie**

#### **Catégorie 2 : « Entreprise »**

**Prix offert par la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Aix-Marseille Provence**

*Ouverte aux entreprises créées depuis moins de 3 ans, ou repreneur d'entreprise de moins de 3 ans*

Conditions :

- Vous êtes le créateur d'une entreprise de moins de 3 ans ou repreneur d'entreprise (créée ou reprise après le 01/01/2020) inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés
- ou vous représentez une profession libérale (en personne morale)

Prix : Une formation pour booster votre activité à choisir dans le catalogue CCIAMP Formation à partir d'une analyse des besoins effectuée par les experts formation CCIAMP

**Pitch : Jeudi 28 septembre de 8h30 à 10h30 à la salle de réunion de la DDEE**

**Jury : CCIAMP, Club des entrepreneurs de Châteauneuf-La Mède, DDEE.**

#### **Catégorie 3 : « Microentrepreneur »**

**Prix offert par l'Adie**

*Ouverte aux porteurs de projets et aux entreprises créées depuis moins de 3 ans.*

Conditions :

- Vous avez un projet de création d'entreprise en microentreprise (autoentrepreneur)
- ou vous avez lancé votre activité en microentreprise (autoentrepreneur) depuis moins de 3 ans (depuis le 01/01/2020)

Prix : Parcours d'accompagnement digital 8 ateliers Google + un accompagnement individuel.

**Pitch : Lundi 25 septembre de 10h30 à 12h30 à la salle de réunion de la DDEE**

**Jury : CMAR, Association des commerçants et artisans, DDEE, Adie**

#### Catégorie 4 : « Entrepreneur de moins de 30 ans »

##### **Prix offert par Club des entrepreneurs de Châteauneuf-La Mède**

*Ouverte aux entreprises ou repreneurs créées depuis moins de 3 ans.*

##### Conditions :

- Vous avez moins de 30 ans (au 16/10/2023)
- Vous êtes le créateur d'une entreprise de moins de 3 ans (créée après le 01/01/2020) ou vous avez repris une entreprise depuis moins de 3 ans

**Pitch : Jeudi 21 septembre de 8h30 à 10h30 à la salle de réunion de la DDEE**

**Jury : IRCE, Airbus, Métropole, Club des entrepreneurs, DDEE.**

#### Catégorie 5 : « Entreprise Innovante »

##### **Prix offert par TotalEnergies**

*Ouverte aux entreprises ou repreneurs créées depuis moins de 3 ans.*

##### Conditions :

- Vous êtes le créateur d'une entreprise de moins de 3 ans (créée après le 01/01/2020) inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés
- Votre entreprise innovante génératrice d'emplois tout secteur d'activité (hors commerce de détail, service à la personne et profession libérale/consulting)

Prix : Formation stratégique des dirigeant.es d'entreprise :

- Construire son projet de création d'entreprise
- Accélérer le développement commercial de son entreprise de moins de 5 ans
- Démarrer et financer sa startup.

**Pitch : Jeudi 21 septembre de 10h30 à 12h30 à la salle de réunion de la DDEE**

**Jury : IRCE, TotalEnergies, Airbus, Métropole, Club des entrepreneurs, DDEE.**

#### Catégorie 6 : « Entreprendre au féminin »

##### **Prix offert par le Crédit Agricole Alpes Provence Capital et Innovation**

*Ouverte aux entreprises créées depuis moins de 3 ans et aux porteurs de projet.*

##### Conditions :

- Vous êtes une femme entrepreneure ou vous comptez au moins une femme entrepreneure dans votre équipe dirigeante
- Vous êtes la créatrice d'une entreprise de moins de 3 ans ou repreneur d'entreprise (créée après le 01/01/2020) ou vous avez un projet de création ou de reprise d'entreprise.
- Votre projet entrepreneurial est innovant ou vous souhaitez y apporter de l'innovation (innovation comprise au sens large : sociale, technologique, marketing et commerciale, produits, services et usages, procédé et organisation ou encore modèle d'affaires)
- Votre entreprise a l'ambition de générer des emplois directs ou indirects dans les 3 prochaines années.

Prix : Un accompagnement à la création ou au développement de l'entreprise par Les Premières Sud.

**Pitch : Vendredi 29 septembre 8h30 à 10h30 à la salle de réunion de la DDEE**

**Jury : Crédit agricole, les Premières sud, l'Accede Provence entrepreneurs, DDEE.**

#### Catégorie 7 : « Entreprise responsable »

##### **Prix offert par la Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire**

*Ouverte aux entreprises de l'économie sociale et solidaire, aux associations, aux entreprises de l'insertion par l'activité économique et aux coopératives créées depuis moins de 3 ans.*

#### Conditions :

- Vous êtes le créateur d'une entreprise de l'économie sociale et solidaire (association, coopérative ou entreprise d'insertion par l'activité économique) de moins de 3 ans (créée après le 01/01/2020) ou vous avez repris une entreprise de l'ESS depuis moins de 3 ans.
- Votre entreprise s'inscrit dans une démarche responsable (développement durable, économie circulaire ou responsabilité sociale et environnementale)

Prix : Une adhésion gratuite à la CRESS et le bouquet d'offres de service associés (animation, développement et visibilité).

Pitch : **Vendredi 22 septembre de 8h30 à 10h30 à la salle de réunion de la DDEE**

Jury : CRESS, IMM, Initiative Pays de Martigues, BGE accès conseil, DDEE.

#### **Catégorie 8 : « Entreprise bienveillante »**

**Prix offert par Initiative Marseille Métropole et Initiative pays de Martigues**

*Ouverte aux entreprises créées depuis moins de 3 ans.*

#### Conditions :

- Vous êtes le créateur d'une entreprise de moins de 3 ans (créée après le 01/01/2020) ou vous avez repris une entreprise depuis moins de 3 ans ou vous êtes un porteur de projet.
- Votre entreprise ou votre projet propose des activités tournées vers autrui et son bien-être.

Prix: Un accompagnement pour obtenir un prêt d'honneur création ou reprise à taux 0.

Pitch : **Vendredi 22 septembre de 10h30 à 12h30 à la salle de réunion de la DDEE**

Jury : CRESS, IMM, Initiative Pays de Martigues, BGE accès conseil, DDEE.

#### **Catégorie 9 : « Senior entrepreneur »**

**Prix offert par Execo Conseil Marketing & Communication**

*Ouverte aux entreprises créées depuis moins de 3 ans.*

#### Conditions :

- Vous avez 50 ans et plus (au 16/10/2023)
- Vous êtes le créateur d'une entreprise de moins de 3 ans ou repreneur d'entreprise (créée après le 01/01/2020)

Prix: Un accompagnement communication

Pitch : **Vendredi 29 septembre de 10h30 à 12h30 à la salle de réunion de la DDEE**

Jury : Crédit agricole, les Premières sud, Execo conseil, Marketing et communication, DDEE.

#### **Catégorie 10 : « Idée prometteuse »**

**Prix offert par la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Aix Marseille Provence**

*Ouverte aux porteurs de projets.*

#### Conditions :

- Vous êtes porteur d'une idée ou d'un projet et vous n'avez pas encore créé votre entreprise

Prix : Une participation au parcours « 5 jours pour entreprendre » de la CCIAMP.

Pitch : **Jeudi 28 septembre de 10h30 à 12h30 à la salle de réunion de la DDEE**

Jury : CCIAMP, Club des entrepreneurs de Châteauneuf-La Mède, DDEE.

**Une présélection de 8 candidats maxi par catégorie sera faite pour la participation aux pitches sur dossier.**

## Article 5 - CANDIDATURES

L'inscription et la participation aux Trophées sont gratuites. Les inscriptions seront prises sur un formulaire Google Form en ligne sur le site internet de la Ville de Châteauneuf-les-Martigues : [www.chateauneuflesmartigues.fr](http://www.chateauneuflesmartigues.fr) et sur les réseaux sociaux **à compter du lundi 9 juillet 2023**

**Elles seront ouvertes jusqu'au lundi 18 septembre 2023 inclus.**

Pour valider leur inscription, les participants devront faire parvenir par email ou par courrier déposé directement auprès de la Direction du Développement Economique et de l'Emploi de la ville de Châteauneuf-les-Martigues **au plus tard le lundi 18 septembre à minuit dernier délai.**

- le formulaire de candidature complété en ligne,
- la copie de l'extrait Kbis ou l'avis SIREN ou SIRET,
- la copie de la pièce d'identité pour les catégorie 4 et catégorie 9,
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois pour les porteurs de projet,
- une présentation succincte de la société ou de l'idée (selon la trame de pitch mise en ligne sur le site Internet de la ville pour vous aider),
- En option : les documents jugés utiles par le candidat (vidéo, flyer, articles...) En option : une vidéo de 2 min de présentation du projet

**Tout dossier non complet sera refusé.**

### **Adresse postale**

**Direction du Développement économique et de l'Emploi  
Hôtel de ville – Place Bellot – BP 70024  
13168 Châteauneuf-les-Martigues cedex**

**Vous pouvez aussi déposer votre dossier directement à la Direction du Développement économique et de l'Emploi rue Erasme Guichet (en face du cinéma Espace Marcel Pagnol) à Châteauneuf-les-Martigues**

**Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30**

**Email : [direction.economie.emploi@chateauneuf-les-martigues.fr](mailto:direction.economie.emploi@chateauneuf-les-martigues.fr)**

**Tél : 04 42 76 89 39**

## Article 6 - JURY

La ville de Châteauneuf-les-Martigues et l'ensemble des partenaires, organisateurs de ce concours, valideront les candidatures au regard des critères d'éligibilité et des éléments suivants : **clarté du projet, profil du dirigeant, éléments budgétaires, innovation, création d'emploi ou rentabilité potentielle.**

Une présélection des **8 candidatures** les plus intéressantes sera effectuée pour chacune des catégories en fonction des éléments déposés dans le dossier. La présélection sur dossier se fera le **mercredi 20 septembre 2023 au plus tard** par les membres du jury.

Les candidats seront informés par email de leur sélection dans la catégorie. Ils recevront une invitation pour leur préciser l'heure et le lieu de passage devant le jury.

Chaque candidat représenté par son ou ses dirigeant(s) sera auditionné par le jury et présentera l'entreprise ou le projet au cours **d'un pitch de 10 minutes** (5 minutes de présentation maximum chronométrées et 5 minutes de questions) qui se déroulera à Châteauneuf-les-Martigues **entre le jeudi 21 septembre et le vendredi 29 septembre.** Une convocation sera envoyée par email.

Les pitches sont susceptibles d'être filmés pour les partenaires éventuels des coups de cœur. La vidéo restera pour une utilisation interne aux Trophées et ne sera aucunement diffusée à l'externe.

A l'issue de ces auditions, le jury choisira le lauréat dans chaque catégorie. Les décisions du jury sont souveraines et seront prises à la majorité.

### **Article 7 - CRITERES D'ELIGIBILITE**

Les membres du jury évalueront les dossiers et les candidatures selon les critères suivants :

- Clarté et qualité de la présentation générale de l'entreprise ou du projet,
- Personnalité, parcours, compétences et motivations de l'entrepreneur,
- Rentabilité et perspectives de rentabilité,
- Caractère innovant et originalité de l'activité,
- Création d'emplois ou perspective d'embauches.

### **Article 8 - REMISES DES TROPHEES**

Tous les candidats auditionnés seront invités à la plénière de clôture des Rencontres de la Création d'entreprise qui se déroulera **lundi 16 octobre 2023 à 18h30 à la salle Léo-Lagrange.**

Les lauréats seront annoncés à l'issue de cette plénière à partir de 19h30 et se verront remettre leur prix dans chacune des 10 catégories.

Par ailleurs, **plusieurs coups de cœur** seront remis en fonction de l'intérêt de la candidature lors de la cérémonie de remise des prix. Les lauréats seront choisis lors des pitches des jurys parmi les candidats des 10 catégories.

Les partenaires de ces coups de cœur sont :

- Maritima Médias
- Airbus développement
- Les Calanques
- L'association des commerçants
- Accede Provence entrepreneurs
- COSENS
- BGE accès conseil
- Rotary Marignane

Cependant si aucun candidat n'est retenu par le partenaire concerné aucun prix ne sera délivré.



## **Article 9 - DISPOSITIONS DIVERSES**

Les candidatures ainsi que les délibérations du jury sont confidentielles.

Le jury ainsi que les personnes ayant accès aux dossiers de candidature sont tenus de respecter la confidentialité des informations qui y sont contenues.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler, de reporter, de proroger et d'écourter les Trophées sans que les candidats puissent prétendre à un dédommagement.

Les candidats doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger leur invention avant leur inscription. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables de contrefaçon éventuelle durant le concours ou après.

## **Article 10 - ENGAGEMENT DU CANDIDAT**

La participation au concours implique, pour tous les candidats, la prise de connaissance et le respect du présent règlement, ainsi que l'acceptation par lui des critères de sélection du jury, tels qu'ils sont précisés dans l'article 7 du règlement.

Les candidats garantissent l'exactitude des renseignements qu'ils produisent et qu'ils devront éventuellement justifier à la demande du jury.

Les lauréats autorisent les organisateurs à utiliser leur image, leur nom et activité uniquement dans le cadre du concours à des fins non commerciales sur tous les supports papier, web, presse, réseaux sociaux...

L'ensemble du règlement est lu et signé par le candidat avec la mention « lu et approuvé ».

Fait à Châteauneuf-les-Martigues, le